

Version finale.



AGRIJURA 
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Sections régionales d'Agrijura

Cahier des charges

*Le présent cahier des charges a été établi par le groupe de travail chargé de la restructuration des Sociétés régionales. Il doit aider les nouvelles Sections dans leur organisation et devoirs. Il est destiné aux membres des comités régionaux (délégués). Il est à disposition des membres d'Agrijura. Les délégués** s'engagent faire de leur mieux pour s'y tenir.*

Sommaire

1. Structure des sections d'Agrijura
2. Buts des sections
3. Devoirs des sections
4. Devoirs des membres des cellules
5. Buts des Groupes d'intérêt
6. Aspects financier

***Le terme « délégué » désigne une personne chargée de représenter quelqu'un ou un groupe de personnes.*

1. Structure d'Agrijura

Agrijura, aussi appelé Chambre jurassienne d'agriculture (CJA) compte **4 sections** dans les différentes régions du canton : Ajoie, Clos-du-Doubs, Franches-Montagne, Vallée de Delémont.

Les **membres** des sections sont des agricultrices et agriculteurs issus des exploitations membres d'Agrijura dans leurs régions respectives.

Les **présidents** de section sont proposés par les sections et sont élus par l'assemblée générale d'Agrijura. Ils sont membres du **comité d'Agrijura**. Ils sont élus pour un mandat de 4 ans, renouvelable 2 fois.

Les sections sont représentées par un **groupe de délégués constitué d'agricultrices et d'agriculteurs** responsables d'un village ou groupe de village. Ils sont choisis par la section. Lorsqu'ils quittent leur fonction, ils proposent un nouveau membre au groupe.

Tous les délégués sont **convoqués une fois par année** pour une séance d'échange et d'information commune.

En fonction des souhaits et de l'actualité, des **Groupes d'intérêt**, dont l'objectif est d'approfondir des thèmes précis, peuvent être créés par les membres des sections.

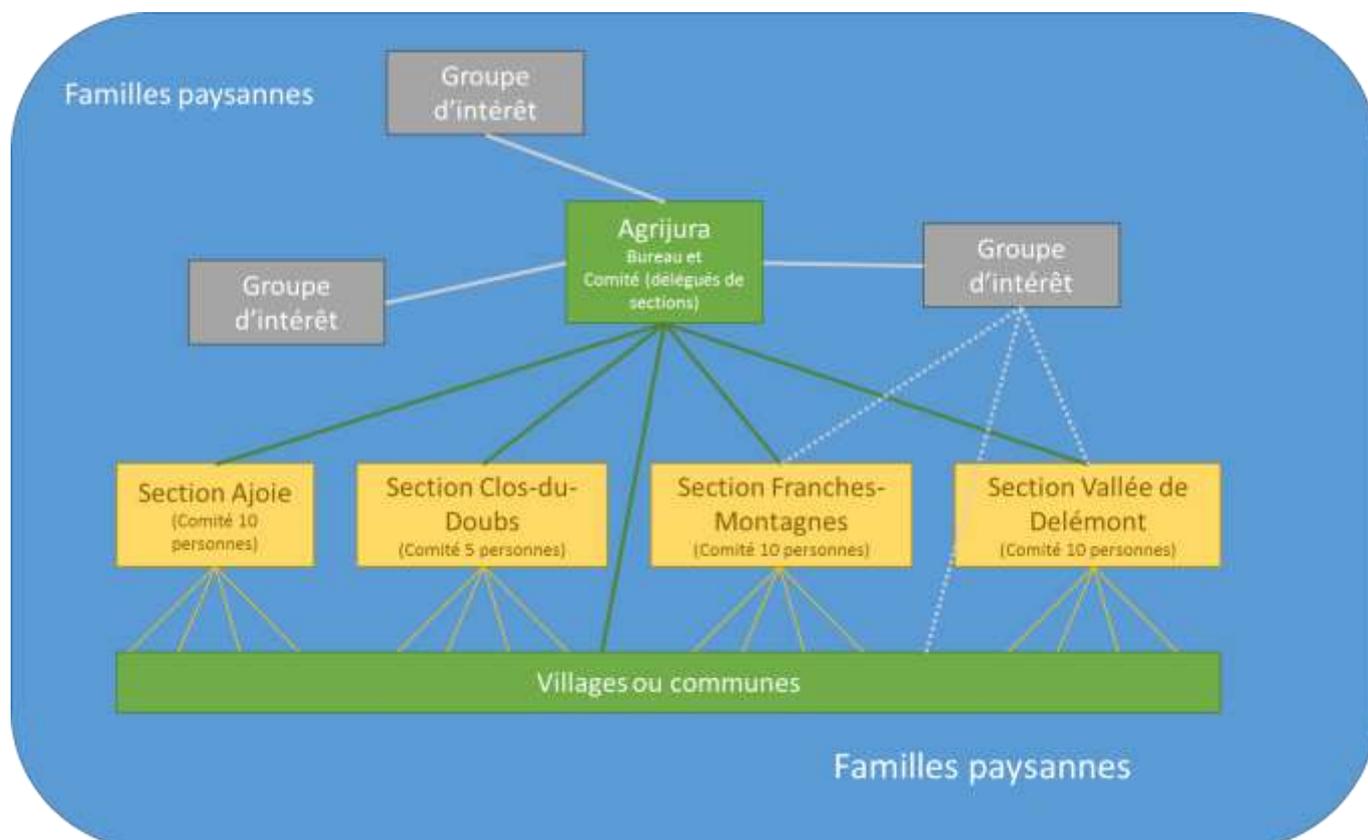


Figure 1 Esquisse de la structure de la CJA (ou Agrijura)

2. Buts des sections

Les sections d'Agrijura représentent l'agriculture jurassienne et sont le répondant régional principal pour les thèmes y relatif. Les sections d'Agrijura œuvrent pour la défense, la promotion et l'innovation dans le domaine agricole. Elles mettent tout en œuvre pour favoriser le dynamisme rural, donner de l'élan aux idées des paysan(ne)s.

Défense professionnelle.

Les sections d'Agrijura ont pour but de défendre les intérêts des familles paysannes, des exploitations et des organisations agricoles.

Elles interviennent dans les questions, domaines ou entreprises ayant un rapport avec l'agriculture régionale.

Promotion de l'agriculture.

Elles font la promotion du développement rural et de l'agriculture. Elles expriment la volonté de la profession.

Elles rapprochent toutes celles et ceux qui ont à cœur le développement de l'agriculture et des branches d'activité qui en dépendent.

Echange et Développement.

Les sections d'Agrijura soutiennent les efforts des organisations agricoles locales et régionales visant à améliorer les conditions de travail des agricultrices et agriculteurs et soutiennent la formation professionnelle.

Elles font la promotion de l'innovation rurale et favorisent l'échange et l'intérêt entre les membres, communautés, institutions et organisations sur des thèmes spécifiques (création de groupes d'intérêt).

Elles mettent en rapport les paysan(ne)s jurassien(ne)s et d'ailleurs, provoquent l'émulation parmi les exploitant(e)s agricoles, encouragent la production animale et toutes les cultures spécifiques à la profession.

Préservation des terres.

Les sections d'Agrijura veillent à l'utilisation judicieuse du sol et à la préservation des terres qui se prêtent à l'exploitation agricole. Dans ce but, elles défendent la sauvegarde de l'aire agricole dans son étendue et son affectation.

3. Devoirs des sections

Afin d'atteindre les buts fixés ci-dessus, les Sections d'Agrijura mettent en œuvre des mesures ponctuelles et périodiques.

Chaque section organise un **regroupement annuel** de fin d'année avec tous ses membres. A cette occasion, les délégués présentent un **thème** qui sera traité tout au long de l'année et propose **une activité** (conférence, débat, journée pratique etc.) en lien avec l'agriculture.

Les délégués ont la **responsabilité de s'informer** et de récolter les questions ou problèmes qui se posent dans leur région. Les sections mettent tout en œuvre pour y répondre avec l'aide des autres institutions cantonales.

Les présidents de section suscitent la réflexion et insufflent le dialogue dans le groupe. Ils mènent les débats et concluent les discussions. Ils partagent les différents thèmes traités avec les autres sections lors des comités d'Agrijura.

Les présidents de section ont la responsabilité de convoquer les délégués selon les besoins, mais au minimum 4 fois par an.



4. Devoir des délégués d'arrondissement

Les délégués représentent arrondissement (localité, région ou village pour lesquels ils sont répondants). Ils s'informent et partagent les questions, soucis ou problèmes des paysan(ne)s de leur arrondissement.

Les délégués sont attentifs aux sujets traités au-delà des limites de leur arrondissement.

Lorsqu'ils en voient la nécessité, les délégués s'adressent à Agrijura pour former un Groupe d'Intérêt.

Les délégués diffusent les informations, travaux et achèvement d'Agrijura et de ses sections dans leurs arrondissements. Ils sont **un relai** entre le comité de section et leur arrondissement.

Les délégués suscitent la réflexion, l'innovation et le développement rural de toutes les manières possibles.

L'animateur rural d'Agrijura se tient à disposition des délégués et des sections.

5. But des Groupes d'intérêt (GI)

Selon l'intérêt et les thèmes d'actualité à traiter, des **Groupes d'intérêt**, régionaux ou interrégionaux sont créés pour des durées indéterminées.

Ils ont pour objectif d'approfondir un **thème spécifique** soit par simple curiosité, soit pour approfondir des connaissances techniques ou encore pour mener à bien un projet.

Il n'y a pas d'obligations quant au nombre de membres, ni de rencontres.

Les membres des GI ne reçoivent pas de défraiement, mais un budget peut être demandé pour l'organisation d'excursions, visites ou conférences ouvertes aux membres d'Agrijura.

Ils **partagent leurs activités** avec les sections régionales à titre informatif.

L'animateur rural d'Agrijura est à disposition des groupes pour les aider à s'organiser.

6. Aspect financier

Un **fond** « sections régionales » est créé à Agrijura. Il est alimenté par les caisses des anciennes sociétés régionales.

Les sections proposent des manières d'allouer ce fond et le comité d'Agrijura - composé des présidents des sections - est compétent pour l'attribuer.

Un **budget** est attribué pour chaque section pour le défraiement ordinaire, ainsi que pour les activités. Les cotisations des membres d'Agrijura sont sollicitées pour couvrir ce budget.

En prenant part aux activités d'une section, les membres prennent connaissance du cahier des charges et s'engagent à œuvrer en son sens.

Au nom d'Agrijura

Le président
Philippe Jeannerat

Le directeur
Michel Darbellay